

À LA UNE

QUATRE QUESTIONS A

Renforcer la politique de distanciation vis-à-vis de la Syrie pour retrouver la confiance des investisseurs

Par Soraya HAMDAN | lundi, avril 29, 2013



Adnane Kassar, président des organismes économiques et ancien ministre d'État

La nomination rapide d'un nouveau Premier ministre a-t-elle rassuré les investisseurs ?

Il est évident que la vitesse de la nomination du Premier ministre Tammam Salam a rassuré les investisseurs et a été perçue comme un signe positif qui s'est reflété, quoique modestement, sur beaucoup de domaines notamment l'économie, les investissements et les transferts de fonds. Mais pour renforcer le climat de confiance, il faudrait des signes plus forts, et tout particulièrement maintenir la politique de distanciation vis-à-vis des répercussions et des transformations en cours dans la région.

Il se révèle également nécessaire de renforcer la sécurité et la stabilité politique, et assurer la transparence dans un climat politique difficile, ainsi que l'adoption par tous les partis d'un discours responsable, calme et rationnel ; le dialogue reste le meilleur moyen de résoudre les différends et les problèmes, loin de la provocation et de l'intimidation, et de la menace de fermeture des routes, le tout au détriment de la nation et de son économie, ce qui affecte ses intérêts et les intérêts de tous ses citoyens, sans aucune exception.

En dépit de cette nomination rapide, les agences de notations internationales (Moody's et Standard and Poor's) ne semblent pas rassurées vis-à-vis du secteur bancaire libanais. Ce dernier continue-t-il de résister à la morosité ambiante ?

Le secteur bancaire libanais a prouvé qu'en dépit de toutes les circonstances locales, régionales et internationales, il reste un refuge pour les dépôts et les placements. Il a réussi à atteindre une croissance modérée dans des conditions opérationnelles difficiles qui se sont reflétées quelque peu sur les résultats. Les données indiquent une croissance dans les dépôts de 8 % en 2012, en comparaison à 7,9 % en 2011. De même, les prêts accordés au secteur privé en 2012 ont également augmenté de 10,6 %, en comparaison à 12,9 en 2011.

Cette tendance positive s'est poursuivie en 2013, où les dépôts bancaires ont augmenté de 1,2 milliard de dollars au cours des deux premiers mois de l'année, les prêts (crédits) bancaires ont de leur côté augmenté d'un demi-milliard de dollars pour la même période. Ces indicateurs sont inférieurs à ceux de la même période en 2012 qui atteignaient 1,7 milliard de dollars pour les dépôts et plus d'un milliard de dollars pour les crédits, ils sont néanmoins considérés comme « bons » tenant compte des conditions locales et celles qui nous entourent dans la région arabe et dans le monde. Les banques libanaises demeurent résilientes face aux risques. Je souligne à ce propos que l'Agence de notation Fitch a récemment annoncé maintenir le secteur bancaire libanais tel qu'il était précédemment à un niveau modéré, qui est le même que celui des secteurs bancaires du Qatar et de la Norvège. Et j'espère que le président du conseil désigné réussira à former un gouvernement rapidement, car le retard alimente l'incertitude et influe l'humeur générale des investisseurs tout autant que des consommateurs.

Quel bilan faites-vous de l'activité économique dans son ensemble depuis le début de l'année ? Après plusieurs visites dans le Golfe, que pouvez-vous dire de l'attitude des Arabes envers le Liban, sont-ils toujours aussi méfiants ?

Compte tenu des conditions qui prévalent actuellement, nous nous attendons à une croissance réelle de plus de 2 %, en raison de l'état d'esprit positif des consommateurs privés, et la croissance modérée des investissements privés s'ajoutant aux transferts d'émigrés et tout particulièrement ceux des expatriés libanais, qui se sont élevés à 7,47 milliards de dollars en 2012, ces derniers occupant la dixième place parmi les pays en voie de développement et la deuxième parmi les pays arabes. Notre visite au royaume de l'Arabie saoudite durant laquelle nous avons rencontré le vice-président du Conseil des ministres, Mokren bin Abdel Aziz, a été très positivement accueillie. Nous avons ressenti un réel engagement de la part des Saoudiens pour le Liban. Nous entreprendrons durant le mois

de mai une visite également au Qatar où nous rencontrerons cheikh Hamad bin Khalifa et le Premier ministre cheikh Hamad bin Jassem bin Jabr al-Thani. D'autres visites suivront à Koweït, Émirats arabes unis et autres. J'espère qu'on arrivera bientôt à un consensus concernant une loi électorale qui permettra la tenue de ces élections, compte tenu de leur importance dans le renforcement de la stabilité et l'apaisement des esprits, et la suppression des obstacles que font face à l'économie libanaise. Les indicateurs actuellement disponibles indiquent des difficultés dans le domaine du tourisme qui a connu un déclin de 17 % dans le nombre de touristes au premier trimestre de 2013 ; l'occupation des hôtels a, quant à elle, décliné dans Beyrouth de 54 % pour les deux premiers mois de cette année. Les transactions immobilières, elles, ont diminué de 19 % pour le premier semestre en 2013, tandis que les exportations industrielles sont toujours confrontées à des difficultés après avoir chuté de 12 % pour atteindre 3 milliards de dollars en 2012, et ceci en raison de l'impact de la crise en Syrie sur le commerce par voie terrestre.

Souhaitez-vous réagir à l'affaire des deux sociétés de change libanaises accusées de blanchiment d'argent par Washington ?

Je peux vous assurer que les banques libanaises sont pleinement engagées à adopter et appliquer les normes et les standards internationaux. Nous avons une très grande confiance dans les procédures et les politiques adoptées par le gouverneur de la Banque du Liban (BDL), Riad Salamé, ainsi que dans sa compétence dans le traitement des défis pour protéger et renforcer l'économie libanaise et son système bancaire. Aujourd'hui et grâce à lui, nous avons un système très efficace dans le domaine du contrôle, comme dans la prévention du blanchiment d'argent, que ce soit pour les banques ou pour les bureaux de change auxquels la Banque du Liban a imposé des normes strictes et des règles contraignantes qu'il est nécessaire de respecter.